



Resiliation d'un contrat de construction

Par **audreyro**, le **05/02/2009** à **19:57**

Bonjour, rnrnAprès avoir souscrit un contrat de construction de maison individuel, nous avons fait un demande de résiliation car les conditions suspensives précises: rnrnêtre propriétaire du terrain (j'ai reçu un courrier qui confirme que la le compromis de vente est caduque). rnrnobtention des prêts: (mon offre de prêt est caduque et j'ai un refus de banque) rnrnobtention du permis de construire: non validé depuis que nous avons signé en 11/07 rnrnobtention de l'assurance "dommages-ouvrage" rnrnobtention de la garantie de livraison a prix et délais convenus: (délais non respecté pour la vente du terrain). rnrnle constructeur nous nous envoie un courrier qui dit que: rnil garde la sommes déjà versé et qu'il peut nous réclamer la 10% du montant de construction soit: environ 8570 euros. rNéanmoins nous devons nous mettre en relation avec le responsable de l'agence afin de trouver une solution. rnrnAprès être mis en relation avec la personne en question il nous informe que notre refus de prêt n'est pas valable dans la mesure ou ce n'est pas la banque avec qui nous avions obtenu le prêt. rnrnAprès lui avoir demandé de nous écrire se qui avait été dit celui-ci refuse. rnrnPourriez-vous nous dire comment récupéré la somme et résoudre le problème. rnrnDans l'attente rnrnMerci rnrnBien cordialement